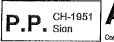




2019.00248





Poste CH SA



Département fédéral des finances Monsieur Ueli Maurer Conseiller fédéral Bundesgasse 3 3003 Berne

Références Date

BA/CB

6 FEV. 2019

Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) avec d'autres Etats partenaires à partir de 2020/2021 - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre lettre du 10 décembre 2018 concernant la procédure de consultation citée en marge nous est bien parvenue. Nous formulons ci-après nos observations.

Le Gouvernement valaisan a toujours donné son accord de principe à la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements avec d'autres Etats, sous réserve que ces derniers remplissent les exigences internationales s'agissant de la confidentialité en matière fiscale (protection des données et respect du principe de spécialité) et offrent à leurs contribuables des possibilités suffisantes de régularisation.

Le présent projet entend introduire l'échange automatique de renseignements avec des Etats qui figurent sur la liste des pays du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) possédant un niveau de protection des données insuffisant. Nous avons pris note que la Suisse a fixé des exigences en matière de protection des données et que les Etats concernés s'engagent à les respecter. Si tel n'était pas le cas, la Suisse devra utiliser son droit de suspendre l'échange de données.

Compte tenu des remarques ci-dessus, le Conseil d'Etat est favorable à une extension du réseau EAR de la Suisse à 18 Etats supplémentaires à partir de 2020/2021.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de sa haute considération.

La présidente

eil d'Etat

Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à vernehmlassungen@sif.admin.ch



Place de la Planta 3, CP 478, 1951 Sion Tél. 027 606 21 00 · Télécopie 027 606 21 04